

370

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 7 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le QUATORZE DECEMBRE à 18 h 45

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - C.SAUAUX - M.-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Marie-Charles LALY (à Arnaud DECAGNY)

Marie-Christine MORETTI (à Robert PILATO) pour la question **1**

Corinne DEROO (à Nathalie GOMES pour les questions **13 à 21** et **35 à 49** relatives au budget)

Jocelyne MICHAUX (à Samia SERHAMI)

Corine DEMOUSTIER (à Frédéric LEFEBVRE)

Sylvie ZATAR (à Nathalie MONTFORT)

EXCUSE : Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(E)S :

Maryse GABET

Louis-Armand DE BEJARRY

Nathalie GOMES : absente pour les questions **21 et 35 à 49** (relatives au budget)

Nicolas LEBLANC : absent pour la question **34**

Abdelhakim NEZZARI : absent pour les questions **13 et 14**

Francis TRINCARETTO : absent pour les questions **13 à 21 et 34**

Christine SAVAUX : absente pour la question **22**

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 21: Autorisation de signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement P.S.O pour la prestation de service « Lieu d'Accueil Enfant Parent » entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord concernant le L.A.E.P Souris Verte pour une durée de quatre ans (2013-2016)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L.112-3,

Vu la délibération n°107 en date du 27 juin 2013 relative au Lieu d'Accueil Enfants-Parents (L.A.E.P) Souris verte,

Vu la convention d'objectifs et de financement « Prestations de Service Lieu d'Accueil Enfants-Parents » signée le 02 août 2013 pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016,

Vu l'avis favorable de la commission « culture, éducation, petite enfance, jeunesse, tourisme » qui s'est réunie le 26 octobre 2015,

Considérant qu'aujourd'hui la Caisse Nationale des Allocations Familiales (C.N.A.F.) modifie les conditions fixées suivantes :

- les Assistantes maternelles peuvent fréquenter le L.A.E.P mais doivent privilégier les R.A.M (Relais Assistantes Maternelles),
- les Accueillantes doivent participer à des séances d'analyse de la pratique et/ou de supervision,
- les modalités de calcul de la prestation de service L.A.E.P évoluent à partir du 1^{er} janvier 2015, financement des temps organisationnels de l'activité.

Que les clauses de la convention initiale restent inchangées.

Qu'il convient de signer un avenant à la Convention d'objectifs et de financement susvisées.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué, à signer l'avenant « L.A.E.P » à la Convention d'objectifs et de financement P.S.O pour la structure d'accueil Souris verte Epinette et Sous le Bois.
- de dire que cet avenant prendra effet, pour les parties à la convention, rétroactivement au 1^{er} janvier 2015.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégué, à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement P.S.O pour la prestation de service « Lieu d'Accueil Enfant Parent » entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord concernant le L.A.E.P Souris Verte pour une durée de quatre ans (2013-2016)
- **Affirme** que cet avenant prendra effet, pour les parties à la convention, rétroactivement au 1^{er} janvier 2015

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY